



SECTION



DORDOGNE

Syndicat **Force Ouvrière** des Finances Publiques

Section locale **FO DGFIP 24**

DDFiP de la Dordogne

15 rue du 26^{ème} Régiment d'Infanterie

24 000 PERIGUEUX

☎ : 06-86-83-13-88

@ : fo.ddfip24@dgfip.finances.gouv.fr

Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/024/

C.H.S.C.T. du 15 novembre 2019

– Déclaration Liminaire –

Monsieur le président

Une fois encore, nous allons débattre du mal être de nos collègues, à ce sujet et d'ores et déjà **F.O.-DGFIP24** vous demande si une dotation de boîtes de mouchoirs en papiers triple épaisseur est prévue.

En effet, trêve de plaisanterie, vous soutenez ce pouvoir politique qui a décidé d'ignorer ces hommes et ces femmes qui quotidiennement font vivre le service public au service de l'intérêt général.

Ces hommes et ces femmes considérés par leur ministre comme quantité négligeable, considérés comme des pions que l'on déplace violemment et brutalement au gré des réformes, au gré des lubies de sinistre ministre.

Nos collègues sont las et déçus devant si peu de considération, qui année après année reflète l'aggravation des situations de vie au travail, de souffrances conduisant aux suicides, à un stress permanent et des accidents.

Mais rassurez-vous, Monsieur le Président, nous ne dénoncerons pas encore une fois les conséquences de cette restructuration de dupes que vous appelez : « Nouveau Réseau de Proximité », car de tout ceci, vous, l'ensemble des directions, le directeur général et le ministre en avez connaissance au travers de l'observatoire interne.

Mais il vrai que le déni dont vous savez faire preuve, fait que vous préférez dire de façon dédaigneuse que ce sont les agents qui ne comprennent rien.

Alors Monsieur le président, il vous faudra récolter la désespérance liée aux incertitudes et aux doutes que vous aurez semés.

Toutefois, **F.O.-DGFIP24** vous rappelle que les employeurs publics ont une obligation de sécurité de résultat en matière de protection de la santé physique et mentale, comme le rappelle l'accord de prévention des risques psychosociaux dans la Fonction Publique d'octobre 2013.

L'article L4121-2 précise les grands principes de prévention dont le premier est, pour l'employeur, d'éviter d'exposer ses agents à des risques.

Dans leur rapport annuel de 2018, les médecins de prévention jugent la charge de travail trop importante, charge de travail lié à une réduction de personnel comme nulle part ailleurs

Ils notent aussi le manque de soutien et de reconnaissance.

Quant aux ISST, eux, dénoncent dans leur rapport 2018 : la pression, la charge de travail liées à la baisse des effectifs et à l'enchaînement des réformes.

Aussi, face aux 5 événements dramatiques survenus dans le réseau depuis juin dernier, **F.O.-DGFIP24** tire une fois encore la sonnette d'alarme et précise que 3 fédérations d'Organisations Syndicales ont exercé un droit d'alerte conformément à l'article 5-7 du décret 82-453 du 28 mai 1982.

Les élus FO DGFIP24:

Titulaires

Gaëtan LEJEUNE,

Suppléants

Annabelle MONZIE,

Rejoignez **FORCE OUVRIÈRE** – Le syndicat qui reste un syndicat

Libre et Indépendant

1ère Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

Pour nous le plus important c'est FOrcément vous